

02.07.2021

► Communiqué de presse

Mise en ligne du guichet électronique national www.1722.be pour une assistance des pompiers en cas de tempête ou d'inondation

Correspondant: Alain Delire

E-mail: alain.delire@ibz.fgov.be

G: 0470 10 03 48

Mise en ligne du guichet électronique national www.1722.be pour une assistance des pompiers en cas de tempête ou d'inondation

Les citoyens qui ont besoin d'une assistance des pompiers en raison de dégâts occasionnés par une tempête ou une inondation peuvent désormais utiliser l'e-guichet www.1722.be. Il va permettre d'améliorer l'efficacité du service rendu, d'éviter les temps d'attente au téléphone et de soulager les centrales d'urgence en cas d'intempéries.

Lors de fortes tempêtes ou d'orages violents, les centrales d'urgence 112 reçoivent énormément d'appels. Afin de les soulager, depuis août 2017, les citoyens peuvent utiliser le numéro 1722 pour obtenir une assistance des pompiers en cas de dégâts causés par une tempête ou une inondation. Le numéro 1722 est activé quand l'IRM émet un code jaune, orange ou rouge et qu'il y a donc un risque d'orage, de fortes précipitations ou de tempête. Lors des pics d'appels, ce numéro peut toutefois être plus difficilement joignable, ce qui entraîne des temps d'attente au téléphone. Le guichet électronique www.1722.be offre une solution, afin d'éviter de telles situations, pour l'ensemble du pays. Néanmoins, lors d'intempéries, il sera toujours possible d'appeler le 1722.

Mais ce guichet électronique devient le moyen le plus efficace pour demander l'assistance des pompiers lors de fortes tempêtes ou d'orages violents, dans des situations où aucune vie n'est en danger. Les demandes introduites via l'e-guichet sont traitées par les pompiers de la même façon que les demandes effectuées lors d'un appel au 1722, mais par voie électronique. Chaque demande introduite par le biais du guichet électronique national est directement envoyée à la zone de secours compétente.

Le guichet électronique a été testé depuis janvier dernier, en collaboration avec toutes les zones de secours de Flandre orientale. Il est aujourd'hui prêt à être mis en ligne au niveau national.

La ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden : *“La digitalisation du numéro 1722 constitue une nouvelle étape dans l'organisation d'un service efficace, adéquat et intelligent. Nous savons d'expérience que le numéro 1722 peut être sursollicité en cas de violentes tempêtes ou de précipitations très abondantes. D'une part, le succès de ce numéro est une bonne chose car cela évite de surcharger les centrales d'urgence d'appels au 112 et de permettre que ce numéro reste joignable pour tout besoin d'aide urgente. D'autre part, les citoyens qui ont besoin d'une aide non urgente doivent parfois attendre un certain temps avant d'avoir un opérateur en ligne. Le guichet électronique offre désormais une solution à ces éventuels temps d'attente.”*

Plus d'infos sur www.1722.be et www.112.be.

www.securitecivile.be

Vous ne souhaitez plus recevoir de communiqué de presse sur le thème de la sécurité civile (pompiers, centrale d'urgence, Protection civile) et que nous supprimions vos données ? Envoyez un e-mail à com.scv@ibz.fgov.be en indiquant « désinscription » dans l'objet du message.



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles

T 02 500 21 11
F 02 500 23 65

.be